

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 12 MARS 2007

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2007 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 44 Conseillers régionaux d'Auvergne,
MM. Brice HORTEFEUX, Jacques MIZOULE et Serge TEILLOT étant absents ou excusés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles**

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DU GROUPE ESC CLERMONT (63), pour participer aux activités du Club Excellence au cours de l'année 2007.

- **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles**
Actions collectives dans les secteurs prioritaires

(page 3 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 90 000 € à la COOPÉRATIVE ARTISANALE D'ACHATS à Aubière (63), pour réaliser un projet de plateforme "énergie et gestion de l'eau dans l'habitat"
- 44 824 € au SYNDICAT PROFESSIONNEL ALLIZÉ PLASTURGIE AUVERGNE à Clermont-Ferrand, pour l'action collective "création de réseaux d'entreprises plasturgistes en Auvergne"
- 35 000 € au SPL MEMO MÉCATRONIQUE à Montluçon (03), pour son programme d'action collective
- 82 400 € à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COUTELLERIE à Thiers (63), pour la campagne de communication "Esprit de Thiers".

- **Transfert de technologies**

(page 12 du rapport)

- **Le programme E-NNOVERGNE LIFEGRID**

La Commission permanente décide :

- de retenir les 21 dossiers sélectionnés par le jury spécialement constitué à cet effet dans le cadre du programme E-NNOVERGNE LIFEGRID et, sous réserve de l'inscription au budget régional des crédits FEDER correspondants, d'attribuer :

- à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE de Clermont-Ferrand, pour le compte des projets portés par :
 - M. Pierre-Charles ROMOND : une subvention FEDER exceptionnelle de 60 000 €
 - M. Georges STEPIEN : une subvention FEDER exceptionnelle de 25 100 €
 - M. Krzysztof JAGLA : une subvention FEDER exceptionnelle de 45 000 €

- à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL de Clermont-Ferrand pour le compte des projets portés par :
 - Mme Bettina ABOAB : une subvention FEDER exceptionnelle de 17 350 €
 - Melle Gisèle BRONNER : une subvention FEDER exceptionnelle de 40 500 €
 - Melle Lydia MAIGNE : une subvention FEDER exceptionnelle de 30 000 €
 - M. Gilles PETEL : une subvention FEDER exceptionnelle de 27 500 €
 - M. Pierre PEYRET : une subvention FEDER exceptionnelle de 60 000 €
 - M. Didier DEBROAS : une subvention FEDER exceptionnelle de 40 000 €

- au CENTRE JEAN PERRIN de Clermont-Ferrand, pour le compte des projets portés par :
 - Mme Anne DOLY-HIVERNAT : une subvention FEDER exceptionnelle de 60 000 €
 - M. Yves-Jean BIGNON : une subvention FEDER exceptionnelle de 120 000 €

- au CHU de Clermont-Ferrand, pour le compte des projets portés par :
 - M. Claude DUBRAY : une subvention FEDER exceptionnelle de 80 000 €
 - Mme Odile BOESPFLUG-TANGUY : une subvention FEDER exceptionnelle de 100 000 €

- à l'INRA de Theix, pour le compte des projets portés par :
 - Mme Estelle PUJOS-GUILLOT : une subvention FEDER exceptionnelle de 80 000 €
 - Mme Isabelle ORTIGUES-MARTY : une subvention FEDER exceptionnelle de 39 000 €
 - M. Jean-François HOCQUETTE : une subvention FEDER exceptionnelle de 43 000 €
 - M. Philippe LEROY : une subvention FEDER exceptionnelle de 80. 00 €

- au CEMAGREF à Aubière, pour le compte du projet porté par M. Guillaume DEFFUANT : une subvention FEDER exceptionnelle de 100 000 €

- à BIOGEMMA à Aubière, pour le compte du projet porté par M. Pascual PEREZ : une subvention FEDER exceptionnelle de 110 000 €

- à LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING à Riom, pour le compte du projet porté par M. Zivan KARAMAN : une subvention FEDER exceptionnelle de 100 000 €

- à METABOLIC EXPLORER à Saint-Beauzire, pour le compte du projet porté par M. Cédric BOISART : une subvention FEDER exceptionnelle de 55 000 €

- de donner délégation au Président du Conseil régional pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

- parmi les 21 dossiers sélectionnés dans le cadre du programme, de soutenir le développement de 7 dossiers par l'attribution de crédits régionaux :
 - à l'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE de Clermont-Ferrand, pour le compte du projet porté par M. Georges STEPIEN : une subvention exceptionnelle de 5 000 €

 - à l'UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL de Clermont-Ferrand, pour le compte des projets portés par :
 - Mme Bettina ABOAB : une subvention exceptionnelle de 3 600 €
 - Melle Gisèle BRONNER : une subvention exceptionnelle de 4 705 €
 - Melle Lydia MAIGNE : une subvention exceptionnelle de 5 000 €

- au CENTRE JEAN PERRIN de Clermont-Ferrand, pour le compte des projets portés par :
 - Mme Anne DOLY-HIVERNAT : une subvention exceptionnelle de 5 000 €
 - M. Yves-Jean BIGNON : une subvention exceptionnelle de 5 000 €

- à l'INRA de Theix, pour le compte du projet porté par Monsieur Philippe LEROY : une subvention exceptionnelle de 4 100 €

- de donner délégation au Président du Conseil régional pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

- Constitution de l'équipe technique du programme E-NNOVERGNE LIFEGRID

La Commission permanente décide d'attribuer à l'Université Blaise Pascal, une subvention de 61 000 € pour le renouvellement de trois contrats d'ingénieurs informaticiens en contrat à durée déterminée d'un an, dans le cadre du programme E-NNOVERGNE LIFEGRID et de donner délégation au Président du Conseil régional pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

- Missions d'expertise pour le programme E-NNOVERGNE LIFEGRID

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Université Blaise Pascal afin de financer la rémunération et les frais de déplacement d'experts qualifiés, dans le cadre du programme E-NNOVERGNE LIFEGRID et de donner délégation au Président du Conseil régional pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

- **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales**

(page 32 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 500 € à la commune des ANCIZES-COMPS (63), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "La Plaine du Champ"
- 42 800 € à la commune de SAINT-GEORGES DE MONS (63), pour contribuer à la réhabilitation du parc d'activités "Le Suquet"
- 81 700 € à la communauté de communes DU PAYS DE PIONSAT (63), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "Les Fayes" sur la commune de Pionsat.

- **Économie sociale et solidaire : programme "nouveaux emplois, nouveaux services" : aide aux structures d'insertion par l'activité économique**

(page 36 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 090 € à l'ASSOCIATION POUR L'INSERTION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE CHÔMEURS (INSERFAC) à Clermont-Ferrand, pour financer l'acquisition d'un véhicule neuf de transport de personnes
- 10 000 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES SALARIÉS, JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CULTURELLE (A.R.I.S.) à Clermont-Ferrand, pour soutenir l'acquisition de mobiliers, matériels informatiques, logiciels informatiques, d'un véhicule utilitaire et la réalisation de travaux d'aménagement
- 3 190 € à l'association DISPO SERVICES à Maurs (15), pour soutenir l'acquisition d'un tour à bois, d'équipements divers et d'un groupe aspirant
- 10 000 € à l'EUURL AGRADIS à Cébazat (63), pour soutenir l'acquisition d'un tracteur, d'une station gazoil, d'un échafaudage, de 4 tailles haies et de 5 débroussailleuses

- 18 000 € à l'EURL AGRADIS à Cébazat (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un chef d'équipe espaces verts
- 10 000 € à l'association MODE D'EMPLOI à Issoire (63), pour soutenir l'acquisition d'outillages bois, d'un véhicule utilitaire et de matériels informatiques ainsi que le développement d'un site internet et la réalisation de travaux d'électricité
- 10 000 € à l'ASSOCIATION POUR LA RÉHABILITATION DES CANTALIENS HANDICAPÉS (L'A.R.C.H.E.) à Aurillac (15), pour soutenir l'acquisition de mobilier de bureau, de matériel informatique, d'une machine à laver, d'un compresseur et la réalisation de travaux de construction d'un bâtiment neuf
- 18 000 € à l'association L'ÉTABLI à Clermont-Ferrand, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un cadre administratif chargé du développement de la structure d'insertion, et ce bien que le salarié ait déjà été embauché.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : associations de prêts d'honneur**

(page 48 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association ISSOIRE SANCY VAL D'ALLIER INITIATIVE à Issoire (63), afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts.

▪ **Aide régionale aux fonds propres**

(page 50 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales aux fonds propres suivantes :

- 60 000 € à la SARL C.M.F. STRUCTURES à Massiac (15)
- 60 000 € à la SARL MÉTAL COLOR EUROPE (M.C.E.) à Sainte-Sigolène (43)
- 60 000 € à la SAS ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE SABY à Monistrol-sur-Loire (43)
- 7 500 € à l'EURL CLAUSTRÉ à Ambert (63) sous réserve
- 27 000 € à la SARL PROTÉODYNAMICS à Saint-Beauzire (63)
- 60 000 € à la SARL CECA FRANCE à Chevagnes (03)
- 29 000 € à l'EURL M.J. MANUSINOR à Tence (43)
- 45 000 € à l'EURL MARTIN HOLDING à Valz-sous-Châteauneuf (63) sous réserves
- 45 000 € à la SARL SOCIÉTÉ CIVILE E.V.3.C. à Saint-Genès-Champanelle (63) sous réserves
- 60 000 € à la SARL FINANCIÈRE SOZEDDE à Escoutoux (63) sous réserve
- 60 000 € à l'EURL FABRICE MATHIEU FINANCES à Pont-du-Château (63) sous réserve
- 60 000 € à la SARL SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE DISTRIBUTION (SOFID) au Puy-en-Velay (43) sous réserve.

La Commission permanente décide d'accepter :

- la demande de changement de conditions de versement en ce qui concerne l'opération décrite dans le rapport, intéressant la SARL MODUGAME à Beaumont (63)
- la demande de prorogation de délai d'exécution de programme en ce qui concerne l'opération décrite dans le rapport intéressant la SARL @ PT-CN à La Roche Blanche (63).

▪ **Bourses créateur/repreneur d'entreprise**

(page 82 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à M. MAXIME GIACHIN
- 5 000 € à M. JOËL CAMPAORE
- 2 500 € à MME NATHALIE BATISSE
- 2 500 € à MME MAUD MONGELLAS.

▪ **Bourses créateur d'entreprise innovante**

(page 85 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les 2 dossiers sélectionnés par le jury spécialement constitué à cet effet et d'attribuer une bourse créateur d'entreprise innovante à :

- MM. OLIVIER MARTIN et WALID DJABOUR, pour un montant de 15 000 €
- M. ABDEL BELKORCHIA, pour un montant de 7 500 €.

▪ **Aide au conseil créateur/repreneur**

(page 88 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à M. FRANCK ALLILAIRE, pour financer une étude juridique préalable à la reprise
- 4 780 € à M. PASCAL CHAZAL, pour financer une étude financière préalable à la création.

▪ **Actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat**

(page 90 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de 4 917 € à l'association TERRE ET POTIERS D'AUVERGNE à Blanzat (63), pour contribuer à la réalisation d'une exposition itinérante et de considérer comme date de début d'éligibilité des dépenses le 14 décembre 2006
- d'accepter la demande de changement de conditions de versement en ce qui concerne l'opération décrite dans le rapport en faveur de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THIERS.

▪ **Aide régionale au commerce de proximité - Développement et création**

(page 93 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales en faveur du commerce de proximité (création et développement) suivantes :

- 7 000 € à la SARL GARDENT à Bellerive-sur-Allier (03)
- 7 000 € à la SNC INTERVIEW à Cusset (03)
- 7 000 € au centre de beauté YVES ROCHER à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)
- 7 000 € à l'entreprise FERRIOL-RUBY (MAG PRESSE) à Vichy (03)
- 7 000 € à la boucherie PETELET (À L'AGNEAU DORÉ) à Vichy (03)
- 7 000 € à la SDF BOUCHERIE GARNIER FRÈRES à Grazac (43)
- 7 000 € à l'entreprise GELFI à La Bourboule (63)
- 7 000 € à l'entreprise PARRY (JUST'LOUI) à Clermont-Ferrand.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale**

(page 103 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de conventions liant le Conseil régional d'Auvergne et les associations THERMAUVERGNE et SPOT
- d'attribuer un montant global de subventions de 215 000 € pour la mise en place des actions confiées à ces structures par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2007, réparti de la manière suivante :
 - 60 000 € à l'association THERMAUVERGNE
 - 155 000 € à l'association SPOT

- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

▪ **Aide aux manifestations touristiques**

(page 113 du rapport)

La Commission permanente décide de donner son agrément au projet de convention avec l'agence de développement ENTREPRENDRE AU PAYS D'AURILLAC, concernant les conditions de mise en place de la contribution régionale pour l'organisation des Européennes du Goût pour la période 2007 à 2009 et d'attribuer une subvention annuelle de 50 000 € à l'agence de développement ENTREPRENDRE AU PAYS D'AURILLAC, pour l'organisation de cette manifestation (*non participation au vote du Président SOUCHON*).

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 17 116 € au COMITÉ D'ORGANISATION CROSS NATIONAL 2007, pour participer à l'organisation du Championnat de France sapeurs pompiers de cross-country qui aura lieu le 17 mars 2007 à Vichy (03)
- 3 000 € au COMITÉ DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation du congrès annuel de sa fédération qui aura lieu du 28 avril au 1^{er} mai 2007 à Parent (63)
- 3 000 € à l'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES D'Auvergne, pour l'organisation du congrès national des étudiants sages-femmes qui aura lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2007 à La Bourboule (63)
- 3 000 € à l'association FOLIES LAITIÈRES, pour l'organisation des Folies Laitières à Rochefort-Montagne (63) du 27 au 29 avril 2007
- 3 000 € au COMITÉ D'ORGANISATION DE LA MANGONA, pour l'organisation de la Mangona qui a eu lieu le 25 février 2007 à La Roquebrou (15)
- 2 000 € à l'association TALENT RURAL, pour l'organisation de l'édition 2007 du "Rustival 43 qui aura lieu du 7 au 9 septembre 2007 à Malvières (43)
- 3 000 € à l'association LES TERSONS, pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la Fête des Tersons Aubrac, qui aura lieu les 24 et 25 mars 2007 à Pierrefort (15)
- 3 000 € à l'association WWF FRANCE, pour l'organisation du colloque "Des énergies renouvelables, des saumons, des hommes", qui a eu lieu les 8 et 9 mars derniers au Puy-en-Velay (43).

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces manifestations se soient déroulées antérieurement à la présente décision.

▪ **Plan cyclable**

(page 127 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 12 500 € à la commune de COUDES (63) et de 12 500 € à la commune de PARENT (63), pour financer la mise en sécurité du pont suspendu sur l'Allier entre Coudes et Parent dans le cadre du projet "véloroute - voie verte de la rivière Allier".

▪ **Fonds Régional d'Intervention Touristique**

(page 129 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 73 180 € à la communauté de communes du SANCY, pour financer la 3^{ème} tranche d'aménagement de l'espace nordique du Sancy et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Fonds Régional d'Intervention Touristique - Cités auvergnates de caractère**
(page 132 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de proroger la validité de l'arrêté du 23 octobre 2000 attribuant une subvention de 152 450 € à la commune de MONTPEYROUX (63), dont 54 882 € pour l'aménagement d'un bâtiment communal en "vitrine du terroir" jusqu'au 30 juin 2007
- d'agréer l'ensemble du programme "Cités auvergnates de caractère" (3^{ème} génération) présenté par la commune de MONTPEYROUX
- de se prononcer sur le principe d'une participation financière régionale globale de 160 000 € à la réalisation de ce programme
- d'attribuer une subvention de 53 000 € à la commune de MONTPEYROUX pour participer au financement des opérations inscrites à la 1^{ère} tranche du programme
- d'accepter que certaines opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Dérogation au règlement financier et comptable de la Région Auvergne**
(page 137 du rapport)

La Commission permanente décide, par dérogation à l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne, de proroger jusqu'au 11 juillet 2007 le délai de démarrage de l'opération de création d'une retenue collinaire, d'une usine à neige et d'un système d'enneigement sur la station de Chastreix Sancy ayant fait l'objet d'un arrêté attributif de 221 000 € en date du 11 juillet 2005.

▪ **Aide régionale aux fonds propres**
(page 138 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale aux fonds propres de 38 000 € à la SARL "SD TERMINUS" pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel-restaurant "Monastère et Terminus" à La Chaise-Dieu (43).

▪ **Hôtels et restaurants**
(page 140 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à M. ALAIN DECOCK, une subvention pour travaux de 37 575 € et une avance remboursable de 37 575 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant "Hostellerie de la Maronne" à Saint-Martin-Valmeroux (15)
- à MELLE MARYLINE COMBOURIEU, une subvention pour travaux de 24 000 € et une avance remboursable de 24 000 € pour participer à l'extension de l'hôtel "Le Clos des Gentianes" à Pailherols (15) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision
- à la SARL "AC'HÔTEL DU VELAY", une subvention pour travaux de 24 000 € et une avance remboursable de 24 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Bristol" au Puy-en-Velay (43) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision
- à la SA "LE BRIVAS", une subvention de 10 000 € pour participer à la création d'équipements complémentaires à l'hôtel-restaurant "Le Brivas" à Vals-près-le-Puy (43) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision
- à M. JOËL GOULET, une subvention pour travaux de 9 480 € pour participer à la rénovation de l'Auberge des Quatre Chemins à Pont-de-Dore (63)
- à la S.C.I. "FLOORIMO", une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation de l'hôtel "Le Floride" à Clermont-Ferrand.

La Commission permanente décide d'accepter, pour ce qui concerne l'opération décrite dans le rapport, la demande de changement de bénéficiaire de la SAS BECK en EURL "BECK 1904".

▪ **Hôtellerie de plein air**
(page 153 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 12 000 € à la commune de SAINT-JUST (15), pour participer à la construction de trois habitations légères de loisirs sur le camping municipal
- d'annuler la subvention de 34 618 € attribuée le 11 décembre 2006 pour la 2^{ème} tranche d'investissements concernant la modernisation du camping "La Ribeyre" au Chambon-sur-Lac (63)
- d'attribuer une subvention de 50 000 € à la SARL "POMMIER ET FILS", pour la 2^{ème} tranche d'investissements concernant la modernisation du camping "La Ribeyre" au Chambon-sur-Lac (63) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme**
(page 157 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 50 870 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 5 gîtes ruraux privés et de 9 chambres et tables d'hôtes
- d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision pour les dossiers de MME ET M. PIERRE BOUTHIER à Arlet (43) et de MME ET M. RONALD FARENDEU à Job (63).

▪ **Aires de services pour camping-cars**
(page 163 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 688 € à la commune de TRETEAU (03), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars, sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale**
(page 165 du rapport)

▪ Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la commune de SÉNÉZERGUES (15), une subvention de 2 600 € pour le financement d'une étude de faisabilité concernant la création d'un bar-restaurant multi-activités
- à la commune de BONNEVAL (43), une subvention de 3 478 € pour le financement d'une étude de faisabilité d'un hébergement touristique
- à M. RAPHAËL JULIEN, une subvention de 1 480 € pour l'expertise architecturale et paysagère et une subvention de 4 238 € pour l'étude touristique concernant le projet de création d'un hôtel-restaurant éclaté sur la commune de Saint-Paulien (43)
- à la commune de COURPIÈRE (63), une subvention de 5 175 € pour le financement d'une étude touristique concernant le camping municipal "Les Taillades".

- Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SAS "LE CHÊNE VERT", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Chêne Vert" à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)
- à M. ALAIN DECOCK, une subvention de 4 000 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'Hostellerie de la Maronne à Saint-Martin-Valmeroux (15)
- à la commune de SAINT-PAULIEN (43), une subvention de 1 920 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'une zone résidentielle de loisirs
- à M. JEAN-CLAUDE RODULFO, une subvention de 1 840 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'une activité hébergement et restauration à Vazeilles-Limandre (43)
- à la SARL "LE CLOS", une subvention de 1 880 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel "Le Clos" à Besse et Saint-Anastaise (63)
- à la SARL "LE BEAU SITE", une subvention de 1 960 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Beau Site" au Mont-Dore (63)
- à la SARL "CEVEO", une subvention de 2 000 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de requalification du village de vacances à Saint-Rémy-sur-Durolle (63)
- à M. JEAN-CLAUDE EMORINE, une subvention de 640 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de reprise d'un restaurant au Mont-Dore (63)
- à M. JOACKIM SOARES, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de reprise d'un restaurant à La Bourboule (63)
- à M. DIDIER LEMARÉCHAL, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "La Petite Ferme" à Besse et Saint-Anastaise (63).

- Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "LA SANTOIRE, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "La Santoire" à Ségur-les-Villas (15)
- à la SA "LE SAINT-PIERRE", une subvention de 1 168 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Le Cygne" à Yssingaux (43)
- à MME ET M. ARNAUD DE CADIER DE VEAUCE, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant les chambres d'hôtes au Château de Martinanches à Saint-Dier d'Auvergne (63).

- Les audits de certification

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "VINCENT", une subvention de 388 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 4 concernant le restaurant "Le Piquenchagne" à Saint-Yorre (03)
- à la SA "GRAND HÔTEL MONTESPAN TALLEYRAND", une subvention de 809 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 2 concernant le Grand Hôtel Montespain Talleyrand à Bourbon l'Archambault (03)
- à la SARL "CHÂTEAU D'YGRANDE", une subvention de 525 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 5 concernant l'hôtel-restaurant "Le Château d'Ygrande" à Ygrande (03)
- à la SARL "COMPAGNIE JEAN-PIERRE ET CHANTAL", une subvention de 400 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 3 concernant le restaurant "Vidal" à Saint-Julien-Chapteuil (43)

- à M. JULIEN CHAPUT, une subvention de 440 € pour la réalisation de l'audit initial de certification concernant le restaurant "Julien Chaput" à Sauxillanges (63)
- à M. ALEX EMAMI, une subvention de 430 € pour la réalisation de l'audit initial de certification concernant le restaurant "Impreza" à Clermont-Ferrand
- à M. JEAN-LUC MONNET, une subvention de 1 435 € pour la réalisation des audits de suivi n° 2, n° 3 et n° 4 concernant l'Hostellerie du Commerce à Gelles (63)
- à M. LAURENT ZUK, une subvention de 465 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 5 concernant l'Auberge de la Forge à Glaine-Montaigut (63)
- à la SARL "LE CHARLET", une subvention de 1 337 € pour la réalisation des audits de suivi n° 1 et n° 2 concernant l'hôtel-restaurant "Le Charlet" à La Bourboule (63)
- à la SARL "CHABERT DUTOUR RESTAURATION", une subvention de 417 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 5 concernant l'hôtel-restaurant "Le Relais d'Auvergne" à Saint-Gervais d'Auvergne (63).

AGRICULTURE ET FORÊT

Contrat régional d'installation agricole

(page 195 du rapport)

Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 66 675 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations peuvent avoir débuté avant la présente décision.

Accès au foncier : fonds de stockage des terres par achat

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 421 € à la SAFER AUVERGNE pour le dossier de M. NICOLAS MOINS (63), d'accepter le principe d'engager les crédits auprès de la SAFER AUVERGNE, que le versement lui soit également adressé et que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

Accès au foncier : fonds de stockage des terres par location

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 500 € en faveur de M. MAURICE MARANNE et de considérer que le stockage des terres peut avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

Accès au foncier : prêt d'avance au fermage

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 3 051 € aux JEUNES AGRICULTEURS D'AUVERGNE pour les dossiers figurant dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des JEUNES AGRICULTEURS D'AUVERGNE et que le versement leur soit également adressé, ceux-ci étant chargés de procéder au reversement auprès de l'établissement de crédit conformément à la convention d'exécution du programme.

Accueil d'associé

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 12 600 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport

- d'accepter que M. BERTRAND DUPRAT n'ait pas été inscrit au RDI
- d'accepter que les embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

- **Contrat régional de diversification agricole**

(page 199 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 785 € à l'EARL DES COURBES (03) et d'accepter que l'étude subventionnée puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Développement de l'emploi salarié**

(page 201 du rapport)

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 20 700 € et de considérer que les embauches ont pu avoir lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées et d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'action d'aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs :

- pour le motif congés :

- 375 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)

- 705 € au Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal à Aurillac (15)

- 420 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)

- pour le motif formation :

- 150 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)

- 270 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)

- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)

- de considérer que les congés et les formations peuvent avoir eu lieu avant la date de la présente décision.

- **Développement de l'agriculture biologique**

(page 204 du rapport)

- Projet de restauration collective et de structuration de l'approvisionnement

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 7 830 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE, pour l'accompagnement de l'émergence d'une plate-forme de distribution de produits biologiques pour la restauration collective, de procéder au paiement de cette aide au vu d'un bilan technique et des factures acquittées et d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision

- d'attribuer une subvention de 7 500 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE pour l'embauche d'une logisticienne pendant une période de six mois, de procéder au versement de cette aide au vu des bulletins de salaire de la logisticienne et d'accepter que le recrutement puisse être intervenu avant la présente décision.

▪ Promotion et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 1 800 € à AUVERGNE BIOLOGIQUE, pour la réalisation d'une sacherie
- de procéder au paiement de cette aide au vu d'un compte rendu technique et financier
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ Collecte de produits biologiques

La Commission permanente décide :

- d'allouer au titre de l'action d'aide à la collecte des produits biologiques une subvention de 4 125 € à SICAGIEB à Montbeugny (03)
- de procéder au paiement de cette aide au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme 2006
- d'accepter que la collecte des produits biologiques puisse avoir été réalisée avant la présente décision.

▪ Modifications diverses

La Commission permanente décide d'accepter les modifications proposées par AUVERGNE biologique et qui sont mentionnées dans le rapport.

▪ **Contrats de valorisation et de qualité**

(page 210 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer

- d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association FIN GRAS DU MÉZENC pour la réalisation de son programme d'actions de promotion-communication pour 2007
- de procéder au paiement de cette subvention au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu recevoir un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Manifestations en faveur des produits de qualité**

(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
- 9 000 € à l'Union des Commerçants et Artisans du Pays d'Ambert pour l'organisation de la Fête de la Fourme d'Ambert en août 2007
- 80 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne pour la réalisation du stand de la Région Auvergne au Salon International de l'Agriculture à Paris, du 3 au 11 mars 2007
- 15 250 € au GIE Charolais France pour l'organisation du Village Charolais au Salon International de l'Agriculture à Paris, du 3 au 11 mars 2007
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier
- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu recevoir un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Contrat filière qualité éleveurs**

(page 218 du rapport)

Compte tenu du changement de dénomination de l'indivision ABDELLI, la Commission permanente décide d'accepter la modification de la liste des bénéficiaires de la subvention attribuée au GVL en remplaçant l'indivision ABDELLI par la SCEA DOMAINE DE L'HÔPITAL.

▪ **Production caprine**

(page 219 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de répartir un montant global de subventions de 15 988 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que les actions subventionnées aient été réalisées avant la présente décision.

▪ **Plan de développement de massifs forestiers**

(page 221 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention régionale de 102 400 € au Centre Régional de la Propriété Forestière pour la poursuite de l'animation des PDM du massif de Laprugne en Montagne Bourbonnaise (03), du massif "pourtour du Haut-Lignon" (43), du massif ouest de la Vallée de l'Ance (63) et du massif de Saint Amant Roche-Savine dans le Haut-Livradois (63)
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs décrits dans le rapport
- d'accepter que l'animation des PDM ait pu recevoir un début d'exécution avant la date de la présente décision.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

(page 225 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 € (plafond) à la Communauté de Communes Les Marches du Velay (Haute-Loire) pour la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse
- 30 000 € (plafond) à la Communauté de Communes Les Marches du Velay (Haute-Loire) pour la construction d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un relais d'assistantes maternelles
- 30 000 € (plafond) à l'association Herd Book Salers (Cantal) pour la construction de la Maison de la Salers
- de déroger aux modalités du programme en ce qui concerne le dossier présenté par l'association Herd Book Salers
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la date de la présente décision.

▪ **Prix d'architecture bois**

(page 228 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter le règlement du prix d'architecture bois 2007 tel qu'il est présenté dans le rapport.

▪ **Animation de la filière bois**

(page 233 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'agréer les actions présentées dans le rapport, sur lesquelles portera le concours financier apporté à AUVERGNE PROMOBOIS par la Région Auvergne pour l'année 2007
- de verser à AUVERGNE PROMOBOIS une subvention de fonctionnement de 38 000 €, dont 19 000 € dès la décision de la Commission Permanente et le solde au vu d'un compte-rendu annuel d'activité rédigé sur la base des indicateurs de suivi proposés
- d'allouer à AUVERGNE PROMOBOIS une subvention d'investissement de 46 000 € et de procéder au versement de cette subvention sur la base d'un compte-rendu d'activité intégrant les indicateurs de suivi proposés
- d'accepter que les actions subventionnées puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la date de la présente décision.

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 237 du rapport)

Pour la restructuration du lycée agricole de Brioude-Bonnefond, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de contrôle technique attribué au bureau de contrôle CETE APAVE SUD EUROPE à Chadrac, ainsi que l'avenant au marché de coordination sécurité et protection de la santé, attribué au bureau de contrôle CETE APAVE SUD EUROPE à Chadrac.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(rapport complémentaire)

Pour la construction de la Maison Internationale Universitaire à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant au marché de travaux concernant le lot n° 16 "mobilier", attribué à l'entreprise MUR SARL à Clermont-Ferrand
- l'avenant au marché de travaux concernant le lot n° 17 "scénographie", attribué à l'entreprise MANGANELLI DISTRIBUTION SA à Clermont-Ferrand.

Pour l'aménagement de salles spécialisées de la section "carrières sanitaires et sociales" au lycée *Val d'Allier* à Varennes-sur-Allier, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de travaux concernant le lot n° 4 "plâtrerie-peinture" attribué à l'entreprise A.D.I.P. au Vernet (03).

Pour les travaux de mise en sécurité du lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux concernant le lot n° 4 "charpente métallique - serrurerie" attribué à l'entreprise BOURDOULEIX à Gerzat.

Pour la rénovation et l'extension du lycée *Roger Claudres* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet JEAN-FRANÇOIS PANTHÉON à Chamalières.

▪ **Programme prévisionnel des investissements**
(rapport complémentaire)

Dans le cadre des travaux de rénovation partielle du lycée *La Fayette* à Brioude, la Commission permanente décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est M. VINCENT BESANÇON à Brioude
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette équipe le marché correspondant, d'un montant de 490 600 € HT et ses avenants éventuels.

▪ **Équipement des lycées publics**
(page 239 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter 85 000 € (équipements liés à des rénovations) pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe du rapport
- d'attribuer un montant total de subventions de 347 300 € (programme général) pour les opérations définies en annexe du rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- de l'autoriser à avoir recours à la procédure négociée si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalités préalables
- d'autoriser de manière exceptionnelle le lycée agricole de Brioude-Bonnefont à utiliser la subvention relative au renouvellement de mobilier du foyer de la maison du lycéen avant la présente décision.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi - réponse aux besoins des entreprises**
(page 243 du rapport)

- Modification concernant une formation

La Commission permanente décide :

- de prendre acte de la modification suivante concernant la formation préparant au certificat de qualification professionnelle "conducteur de système de production automatisée", assurée par l'AFPI Centre et Sud Auvergne
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec l'AFPI Centre et Sud Auvergne l'avenant correspondant à cette modification.

- Nouvelle demande : formation d'adaptation à l'emploi de télévendeur-téléconseiller pour la société M.A.R.S. à Aurillac

La Commission permanente décide :

- d'approuver une action de formation permettant de former 10 personnes sans emploi au métier de télévendeur-téléconseiller pour la société M.A.R.S., pour un coût total de 35 287 € attribué au GRETA des Monts du Cantal
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention tri-partite correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

- **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (marchés publics)**

(rapport complémentaire)

- Programme régional 2007 - n° 2 - Programme complémentaire

La Commission permanente décide :

- d'adopter l'ensemble des marchés de formation relatifs au programme régional 2007 - n° 2 - Programme complémentaire, tel qu'il est mentionné dans le rapport
- d'approuver les montants de ces marchés qui représentent un montant total de 2 065 771,10 € dont :
 - 813 661,75 € au titre du Fonds Social Européen 2007-2013
 - 66 608,00 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2
 - 19 215,00 € au titre du Fonds Social Européen objectif 3.

- Programme régional 2007 - n° 4 - Création / reprise d'entreprise

La Commission permanente décide :

- d'adopter l'ensemble des marchés de formation relatifs au programme régional 2007 - n° 4 - Création / reprise d'entreprise, tel qu'il est mentionné dans le rapport
- d'approuver les montants de ces marchés qui représentent un montant total de 916 692 €, dont 300 552 € au titre du Fonds Social Européen 2007-2013.

- Programme régional 2007 - n° 3 - Langues

La Commission permanente décide d'adopter l'ensemble des marchés de formation relatifs au programme régional 2007 - n° 3 - Langues, tel qu'il est mentionné dans le rapport et d'approuver les montants de ces marchés qui représentent un montant total de 302 736 €.

- **Investissement dans les organismes de formation**

(page 246 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 2 984 € au CFPA d'Yssingaux, pour l'acquisition d'une machine sous vide et d'une balance
 - 4 984,24 € au GRETA Dore Allier, pour l'acquisition de 17 postes informatiques équipés d'un écran 17 pouces, d'une imprimante réseau et d'un vidéo-projecteur
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec ces organismes de formation les arrêtés correspondant à ces investissements.

▪ **Fonds d'Intervention Formation**

(page 248 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 46 182 € dont 43 899,90 € en 2007 et 2 282,10 € en 2008 aux entreprises suivantes :

- 3 307,50 € à la SARL EXPERTISSIMO à Montluçon (03)
- 14 490,00 € à l'EURL PROMISSIMO à Montluçon (03)
- 756,00 € à l'association REFLEX CENTRE VILLE au Puy-en-Velay (43)
- 688,20 € à la SA L'ÉVEIL DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43)
- 5 220,00 € à la SAS BABOU à Cournon d'Auvergne (63)
- 1 631,70 € à l'association BRAVO L'AUVERGNE à Clermont-Ferrand
- 2 205,00 € à la SARL CÉBAZAT IMMOBILIER à Cébazat (63)
- 14 280,00 € à l'entreprise SÉLECTION ALIMENTAIRE FRANÇAISE à Cébazat (63)
- 1 398,60 € à l'association URIAA AUVERGNE à Clermont-Ferrand
- 2 205,00 € à la SARL COMBRAILLES ALLIN IMMOBILIER à Saint-Éloy les Mines (63).

La Commission permanente décide d'accepter que certaines opérations aient pu commencer avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les entreprises les conventions afférentes et les éventuels avenants.

▪ **Achat de places dans des actions de formation dont la Région Auvergne n'est pas l'unique ou le principal financeur**

(page 260 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'apporter en 2007 une aide de 26 100 € à l'IUFM d'Auvergne pour la prise en charge de la préparation au concours de professeur des écoles en faveur de 87 personnes
- d'accorder à ces bénéficiaires le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (couverture sociale et risque accident du travail)
- d'accepter que la session ait pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'IUFM d'Auvergne la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Formation des emplois jeunes**

(page 262 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les financements pour les 6 actions de formation détaillées dans le rapport, pour un montant total de 2 167 € et ceci bien que certaines opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Ouverture de nouvelles formations par l'apprentissage**

(page 267 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser les ouvertures de nouvelles formations préparées par la voie de l'apprentissage, telles que décrites dans le rapport pour la rentrée 2007
- d'autoriser la fermeture d'une section d'apprentissage à la Maison Familiale Rurale de Saligny-sur-Roudon, pour le BTM maréchal-ferrant.

SERVICES COMMUNS

- **Étude sur la formation - réalisation d'un audit sur la carte des emplois**
(page 275 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de confier à un prestataire extérieur, choisi dans le cadre d'une procédure de marché public, la réalisation d'un état des lieux, l'évaluation de la dotation optimale et l'adaptation des affectations aux réalisés du terrain de chaque lycée
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour le choix d'un prestataire et pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au paiement de cette prestation.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

- **Aide à la mobilité internationale**
(page 277 du rapport)

La Commission permanente décide d'adapter les règles de versement du 1^{er} acompte aux étudiants dans le cadre du programme des aides à la mobilité internationale (programme 2006/2007) en permettant le paiement du 1^{er} acompte après validation par l'établissement et décision favorable de la commission ad'hoc et d'adopter cette règle pour l'ensemble du programme 2006/2007.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

- **Contrats régionaux de développement durable du territoire**
(page 279 du rapport)

- Affectation de crédits

> PAYS DU HAUT CANTAL DORDOGNE (15)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 000 € à l'association GENTIANE (15), au titre du FRADDT-PAYS, pour financer la réalisation d'un schéma de développement culturel
- 25 000 € à l'association GENTIANE (15), pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du contrat Auvergne + du Pays du Haut Cantal - Dordogne pour l'année 2007.

> PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE (15)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 739 638 € à la communauté de communes du PAYS DE SAINT-FLOUR (15), au titre du FRADDT-EPCI, pour participer au financement de la construction d'un centre de loisirs aquatique intercommunal sur la commune de Saint-Flour et d'autoriser le démarrage anticipé de l'opération.

> PAYS DE LAFAYETTE (43)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 000 € à la communauté de communes ARZON COMMUNAUTÉ, au titre du FRADDT-EPCI, pour financer un centre de loisirs sans hébergement - halte garderie
- 10 390 € à la communauté de communes du BRIVADOIS, au titre du FRADDT-PAYS, pour financer l'élaboration d'un schéma directeur des équipements nautiques.

> PAYS DU GRAND CLERMONT (63)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 17 940 € à la ville de CLERMONT-FERRAND, au titre du FRADDT-PAYS, pour financer la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du site des pistes et d'autoriser le démarrage anticipé de cette opération.

> TERRITOIRE DE PROJET D'AMBERT - LIVRADOIS - DORE - FOREZ (63)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 42 500 € à la communauté de communes du PAYS D'AMBERT, au titre du FRADDT-PAYS, pour financer l'aménagement d'une maison de la santé et d'autoriser le démarrage anticipé de cette opération.

- Dérogation : PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE (15)

La Commission permanente décide d'accepter que les travaux de restauration de la chapelle de Fraissinet puissent être engagés jusqu'au 30 juin 2007.

- Modification d'un arrêté attributif de subvention : PAYS DU GRAND CLERMONT (63)

La Commission permanente décide de modifier le coût de l'opération indiqué dans l'arrêté attributif de subvention du 11 septembre 2006 relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil et de covoiturage de la Jonchère en indiquant un coût de 400 000 € HT au lieu de 586 217 € mentionné dans le dossier technique à la suite d'une erreur matérielle.

- **Revitalisation du patrimoine rural**

(page 292 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 36 000 € à la commune de SAINT VINCENT DE SALERS (15), pour financer la transformation d'une maison de bourg en locaux d'animation et d'exposition
- d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- d'accepter que le démarrage de l'opération d'aménagement de la Maison Gouby puisse intervenir jusqu'au 31 mars 2007.

- **Avenants au marché n° 04-2120 du Réseau régional Auverdata**

(page 295 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché 04.2120 avec France Telecom
 - l'avenant n° 4 au lot n° 8 du marché 04.2120 avec Amec Spie
- relatifs à la connexion de l'antenne du Puy-en-Velay de la Région Auvergne.

- **Avenant au marché n° 04-2120 du Réseau régional Auverdata**
(page 296 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 04.2120 avec Neuf Cegetel.

- **Avenant n° 2 au marché "assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de partenariat public privé pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public"**
(page 297 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché n° 6DEI0002 "assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de partenariat public privé pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public", dans le but d'assister la Région Auvergne dans la négociation de la mise à disposition de fréquences Wimax avec Maxtel ; le montant de l'avenant étant de 12 438,40 € TTC.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

- **Politique de la ville et de requalification urbaine**
(page 299 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 215 544 € à la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTLUÇONNAISE pour financer la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement de l'ancien canal de Berry à Montluçon et d'autoriser le démarrage anticipé des travaux (*abstention du groupe Communiste et Républicain*)
- 651 129 € à la VILLE DE CLERMONT-FERRAND, pour financer la construction d'une maison de quartier avec halle sportive espace Beaudelaire, quartier Saint-Jacques à Clermont-Ferrand et d'autoriser le démarrage anticipé de l'opération
- 45 000 € à LOGIDÔME, pour financer la résidentialisation de 62 logements situés 2 et 4 avenue du Torpilleur Sirocco à Clermont-Ferrand et d'autoriser le démarrage anticipé de l'opération.

- **Amélioration et création de logements sociaux**
(page 304 du rapport)

Au titre de l'action "Amélioration du patrimoine HLM", la Commission permanente décide :

- d'accepter le démarrage anticipé des opérations de l'O.P.D.H.L.M. DU CANTAL décrites dans le rapport
- d'accepter la prolongation de validité de l'arrêté attributif de subvention de l'opération de la SA FOYER VELLAVE (43) décrite dans le rapport
- d'accepter la désaffectation du reliquat de subvention de l'opération de l'O.P.D.H.L.M. DU CANTAL localisée à Siran, décrite dans le rapport et d'attribuer par la réaffectation de ce reliquat, une subvention complémentaire de 3 335,40 € à l'O.P.D.H.L.M. DU CANTAL pour financer la réfection des 4 logements à Saint-Chamant.

- **Création d'habitats en milieu rural**
(page 307 du rapport)

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 37 200 € détaillées dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de l'opération concernant la commune d'Anzat le Luguët (63).

Au titre de l'action "Installation de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 24 300 € détaillées dans le rapport.

▪ **Habitat des territoires ruraux - privés**
(page 311 du rapport)

Au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 8 000 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 38 730 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé des opérations des communautés de communes du PAYS DE SAINT-FLOUR (15) et de SUMÈNE ARTENSE (15) décrites dans le rapport.

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan soleil**
(page 317 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un total de subventions de 196 450 € destinées à financer les projets solaires individuels mentionnés dans le rapport
- d'attribuer, au titre des modalités d'intervention de la Région Auvergne pour 2006, un total d'aides de 36 279 € destiné à financer les investissements des installations photovoltaïques suivantes :
 - 2 422 € à M. Alain RAGON habitant à Gannat
 - 2 267 € à M. José CAMPILLO habitant à Commentry
 - 1 707 € à M. Alain CHARMASSON habitant à Bas-en-Basset
 - 2 697 € à M. Guy LAFOND habitant à Tailhac
 - 2 215 € à M. Laurent MOULIER habitant à Yssingaux
 - 3 976 € à M. André PEYRE habitant à Monistrol-sur-Loire
 - 2 784 € à M. Patrick ALBARET habitant à Saint-Laure
 - 1 390 € à M. Henri DEBIAS habitant à Cournon-d'Auvergne
 - 3 111 € à M. Hugues DEPERROIS habitant à Riom
 - 2 425 € à M. Bernard FAURE habitant à Beurières
 - 1 671 € à M. Joël LEPLAT habitant à Maringues
 - 2 301 € à M. Hervé PILANDON habitant à Riom
 - 5 400 € à M. Robert SEAU habitant à Plauzat
 - 1 913 € à M. Philippe VASLIN habitant à Cournon
- d'attribuer, au titre des modalités d'intervention de la Région Auvergne pour 2007, une aide forfaitaire de 1 500 € à M. José GOMES habitant à Clermont-Ferrand destiné à financer les investissements de son installation photovoltaïque.

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan bois énergie**
(page 331 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 501 666 € destinées à financer les opérations telles qu'indiquées dans le rapport en prélevant les crédits de la façon suivante :

- 99 286 € au bénéfice des maîtres d'ouvrage privés
- 287 988 € au bénéfice des collectivités
- 114 392 € au bénéfice des établissements publics.

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE**

(page 337 du rapport)

- Association pour l'aménagement de la Vallée du Lot : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Célé

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe d'une participation régionale à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé sur une durée n'excédant pas trois ans
- de verser une subvention de 13 000 € à l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, pour soutenir le coût salarial de l'animation du SAGE et le bulletin de communication en 2007.

La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007.

- Association pour l'aménagement de la Vallée du Lot : Élaboration du contrat territorial du Célé

La Commission permanente décide d'approuver le principe d'une participation régionale aux études et à l'animation préalable au contrat territorial Célé (sur une période n'excédant pas deux ans) et de verser une subvention globale de 28 474 € à l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot pour financer les dépenses engagées en 2007 au titre des études et de l'animation préalables au contrat territorial du Célé, sur les postes suivants :

- "Diminution des risques de pollution d'origine agricole"
- "Lutte contre les pollutions diffuses d'origine domestique en châtaigneraie" et "Lutte contre les pollutions industrielles et touristiques"
- "Restauration de l'équilibre hydro-morphologique de la Rance, du Moulègre et de la Ressègue"
- "Gestion et protection des zones humides et des espèces patrimoniales".

La demande de versement de cette aide devra être adressée au Conseil régional d'Auvergne avant l'échéance du 31 décembre 2007.

- Contrat de rivière Alagnon (Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

Dans le cadre du contrat de rivière Alagnon, la Commission permanente décide d'attribuer au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents une subvention de 25 500 € pour soutenir la réalisation des travaux d'arasement et de suivi pluriannuel du seuil de Stalapo et d'autoriser la prise en compte des dépenses réalisées antérieurement à la présente décision.

▪ **Sensibilisation à l'environnement et au développement durable**

(page 348 du rapport)

- Lauréats de la démarche Éco-projets

La Commission permanente décide de verser les récompenses suivantes au titre d'Éco-projets 2007 :

- Projet d'établissement :

- 6 000 € au lycée professionnel *Vercingétorix* - Romagnat (Puy-de-Dôme) ; 50 % de cette somme seront versés sur la présente décision et le versement du solde sera conditionné à la présentation des documents attestant de la réalisation effective du projet.

- Projets d'équipe : pour un total de 7 600 € :
 - 800 € au lycée professionnel Agricole *Louis Mallet* à Saint-Flour (15)
 - 800 € au lycée *Emmanuel Chabrier* à Yssingeaux (43)
 - 800 € à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté *Alexandre Vialatte* à Brioude (43)
 - 800 € au lycée professionnel Agricole à Durdat-Larequille (03)
 - 700 € au lycée *Gilbert Romme* à Riom (63)
 - 650 € au lycée professionnel *Camille Claudel* à Clermont-Ferrand
 - 800 € à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole des Combrailles à Saint-Gervais-d'Auvergne (63)
 - 800 € au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay (43)
 - 650 € au lycée *Théodore de Banville* à Moulins (03)
 - 800 € au lycée *La Chartreuse* à Brives-Charensac (43).

- Soutien à des actions de sensibilisation à l'environnement

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à World Wild Fund France (WWF) pour financer la réalisation d'une plaquette "Sauvons le Saumon atlantique de la Loire et de l'Allier, incomparable reflet de la biodiversité" ; les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte
- 3 500 € à l'association SOS Loire Vivante pour financer deux actions dans le cadre de l'opération "ÉcEAUnomie", à savoir l'achat, l'aménagement et l'équipement d'un véhicule pour réaliser un point d'information mobile sur les économies d'eau et l'investissement pour une malle pédagogique "Ricochet".

- Application et dérogation au règlement financier et comptable

(page 355 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder:

- à la Chambre Régionale d'Agriculture, une dérogation à l'article 4 pour l'opération de récupération de produits phytosanitaires non utilisables, en l'autorisant à présenter des dépenses engagées antérieurement à la décision du 11 décembre 2006

- un délai supplémentaire pour le commencement des travaux des opérations suivantes :

- installation solaire de M. Bertrand MASSARD à Saint-Maurice-de-Lignon, financée par arrêté du 23 mai 2005
- installation solaire de M. Bertrand LAVAL à Brugheas, financée par arrêté du 11 juillet 2005
- installation solaire de Monsieur Jean-Baptiste CHABOT au Puy-en-Velay, financée par arrêté du 10 octobre 2005
- installation solaire de M. Michel BOYER à Saint-Julien-Chapteuil, financée par arrêté du 14 novembre 2005
- chaudière automatique au bois de M. Jean-Pierre OLLAGNOL à Ally, financée par arrêté du 15 novembre 2004
- chaudière automatique au bois de la Communauté de Communes Caldaquès-Aubrac, financée par arrêté du 11 avril 2005
- réseau de chaleur au bois de la Commune de Saint-Germain-l'Herm, financé par arrêté du 23 mai 2005

- un délai supplémentaire à la Ville de Clermont-Ferrand, jusqu'au 31 décembre 2007, pour le rendu financier des travaux de construction d'un bâtiment HQE au CPIE de Theix, financés par décision du 3 décembre 2001 et convention du 18 février 2004.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

- **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - modification de l'offre**
(page 359 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver les modifications à mettre en œuvre en avril et juin 2007 et qui font l'objet des fiches A à D jointes au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention d'exploitation du 27 décembre 2001 destiné à intégrer ces modifications.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

- **Conventions culturelles territoriales**
(page 365 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € à la communauté de communes du CÉZALLIER pour le financement du poste d'agent de développement culturel, correspondant à la 1^{ère} année de l'aide régionale (25 % sur la base d'un salaire annuel plafonné à 30 000 €)
- d'autoriser le démarrage de l'opération avant la présente décision.

- **Manifestations culturelles**
(page 367 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 370 100 € aux bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'autoriser que certaines manifestations organisées par les structures concernées aient débuté avant la présente décision.

- **Aménagement de lieux scéniques**
(page 371 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 268 € à la compagnie LES MARCHEPIEDS pour l'acquisition d'un chapiteau, de son équipement et d'un véhicule de transport
- 14 800 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DU PETIT VÉLO, pour l'acquisition de matériel d'éclairage scénique et de sonorisation pour l'aménagement de sa salle Le Poco Loco.

- **Aménagement de salles de cinéma**
(page 374 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 35 000 € à l'EURL "CINÉMA LE PRÉ BOURGES", pour la restructuration de la salle de cinéma de Mauriac (15).

- **Équipement mobilier des bibliothèques**
(page 376 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 745 € à la commune de VERTOLAYE (63), pour l'équipement mobilier de sa bibliothèque municipale

- 14 532 € à la commune de BRASSAC-LES-MINES (63), pour l'acquisition de mobilier et l'équipement informatique de sa bibliothèque et d'accepter que ces acquisitions aient été effectuées avant la présente décision.

▪ **Associations culturelles à vocation régionale**

(page 378 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 100 000 € à l'AGENCE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES D'AUVERGNE, pour le financement de ses activités 2007
- 42 000 € au CENTRE D'ART POLYPHONIQUE D'AUVERGNE, pour le financement de ses activités 2007 relatives au Chœur régional.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion**

(page 379 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 15 000 € à la commune de LANGEAC (43), porteuse du Collectif Lafayette Chavaniac-Langeac, pour l'organisation de la commémoration du 250^{ème} anniversaire de la naissance de Lafayette
- 37 000 € à l'association LES AMIS DU PETIT VÉLO (63), pour le financement de ses activités de diffusion culturelle en 2007
- 5 000 € à la SMAC "CAFÉ CONCERT LA SANGRIA", pour le financement de ses activités de programmation musicale 2007
- 60 000 € au CENTRE LYRIQUE D'AUVERGNE, pour favoriser la diffusion lyrique en Auvergne par la poursuite de sa programmation régionale
- 720 000 € à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ORCHESTRE RÉGIONAL D'AUVERGNE, pour le financement de ses activités 2007 et pour permettre sa participation au Forum International de Tokyo (*non participation au vote de M. GUERRE*)
- 60 000 € au FOOTSBARN TRAVELLING THEATRE, pour le financement de ses activités de création et de diffusion 2007.

▪ **Image : création et diffusion**

(page 384 du rapport)

Au titre du Fonds d'aide à la création et à la production cinématographiques, la Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 100 000 € à la société de production PARADIS FILMS
- 40 000 € à la société de production LES FILMS VELVET.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion**

(page 385 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 182 300 € au FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN AUVERGNE, répartie de la façon suivante :

- 48 000 € en investissement
- 134 300 € en fonctionnement.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion**

(page 387 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association LA SEMAINE DE LA POÉSIE, pour fêter son vingtième anniversaire

- 2 000 € à l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AMIS DE VALERY LARBAUD (03), pour l'organisation d'un colloque à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Valery Larbaud
- 15 000 € à la SOCIÉTÉ DES AMIS D'HENRI POURRAT (63), pour célébrer la commémoration de la mort d'Henri Pourrat en 2009 (le versement de cette somme se fera à hauteur de 5 000 € en 2007, 5 000 € en 2008 et 5 000 € en 2009) et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec la SOCIÉTÉ DES AMIS D'HENRI POURRAT
- 1 000 € aux ÉDITIONS BLEU AUTOUR (03) pour fêter les dix ans de cette maison d'édition et d'accepter que cette manifestation ait pu se dérouler avant la présente décision.

Au titre de l'Aide à l'édition, la Commission permanente décide d'attribuer aux maisons d'édition mentionnées dans le rapport un montant global de subventions de 41 374, € pour la publication de divers ouvrages.

▪ **Éducation artistique**

(page 391 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE CHABRIER (63), pour permettre à l'Orchestre Sostenuto de poursuivre ses actions de valorisation des jeunes musiciens issus du Conservatoire National de Clermont-Ferrand
- d'annuler la subvention de 1 500 € précédemment allouée au lycée *René Descartes* pour l'opération "Litanies" et d'accorder une subvention de 3 500 € au même bénéficiaire pour la mise en place de l'opération "Litanies" relative à la musique contemporaine dans les lycées de l'Académie de Clermont.

▪ **Patrimoine architectural**

(page 393 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 12 196 € attribuée le 22 avril 2002 à la commune de CONNANGLES (43), pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Saint Étienne
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 12 196 € à la commune de CONNANGLES pour ces mêmes travaux
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Mise en valeur des jardins protégés**

(page 394 du rapport)

La Commission permanente décide, pour ce qui concerne le château Dauphin à Pontgibaud (63) :

- d'annuler la subvention de 10 000 € allouée le 15 novembre 2004
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 10 000 € à M. GABRIEL DE GERMINY pour la 5^{ème} tranche des travaux de restauration du potager du château Dauphin à Pontgibaud
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Mise en valeur des demeures historiques**

(page 395 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 483 € à M. ET MME LÉONARD pour le financement de la 1^{ère} tranche des travaux de couverture du château de Vixouzes (15) et d'accepter que ces travaux aient débuté avant la présente décision

- d'accorder un délai supplémentaire de un an à M. OLIVIER DUBOIS pour commencer les travaux de consolidation du pavillon d'entrée du château de Messilhac à Raulhac.

▪ **Archéologie**

(page 397 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DE SAINT-PAULIEN (43), pour l'organisation de la commémoration des 2 000 ans de la ville de Saint-Paulien.

INVENTAIRE

▪ **Avenant à la convention pour l'inventaire du patrimoine industriel de la Montagne Thiernoise**

(page 399 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les termes de l'avenant figurant dans le rapport.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention**

(page 401 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ASSOCIATION DES OLYMPIADES CHIMIE AUVERGNE, pour l'organisation de la 23^{ème} édition de cette manifestation
- 1 000 € à l'association AUVERGNE-QUÉBEC, Régionale de France-Québec, pour l'organisation des épreuves régionales des trophées culinaires France-Québec et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Emplois-tremplins**

(page 403 du rapport)

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relatives à la création d'emplois-tremplins.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Grands équipements régionaux de sports et de loisirs**

(page 409 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 1 440 000 € à la communauté de communes du PAYS DE SAINT-FLOUR (15), pour participer au financement de la construction d'un centre de loisirs aquatique intercommunal sur la commune de Saint-Flour et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Bourses Jeunes espoirs sportifs d'Auvergne**

(page 412 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter la liste des "Jeunes espoirs sportifs d'Auvergne" retenue par la Commission spéciale, qui conduit à la consommation de 33 000 € du crédit inscrit au budget primitif 2007
- d'approuver le projet de convention type joint au rapport, pour la mise en œuvre de cette action
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants avec les bénéficiaires.

▪ **Formation sportive et technique**

(page 426 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de convention présentés dans le rapport, liant l'État (Direction régionale de la Jeunesse et des Sports), les ligues et comités sportifs régionaux concernés et la Région Auvergne, pour la mise en œuvre de la contribution régionale, pour la saison 2007 aux pôles sportifs correspondants
- d'attribuer un montant de subvention global de 402 800 €, au titre de la saison 2007, aux onze ligues ou comités sportifs régionaux responsables des Pôles, selon la répartition suivante :
 - 23 300 € : Pôle France Athlétisme
 - 17 200 € : Pôle Espoirs Athlétisme
 - 17 200 € : Pôle Espoirs Aviron
 - 24 500 € : Pôle Espoirs Basket Féminin
 - 28 400 € : Pôle Espoirs Basket Masculin
 - 38 100 € : Pôle Espoirs Cyclisme
 - 53 000 € : Pôle Espoirs Football
 - 40 000 € : Pôle Espoirs Handball
 - 40 000 € : Pôle Espoirs Judo
 - 36 000 € : Pôle Espoirs Rugby
 - 14 500 € : Pôle Espoirs Savate
 - 30 600 € : Pôle Espoirs Tennis de Table
 - 40 000 € : Pôle Espoirs Volley-ball
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau**

(page 483 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions avec l'ensemble des organisateurs de manifestations sportives pour lesquelles la subvention régionale est supérieure à 23 000 €.

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € au COMITÉ DE GESTION DU BOULODROME COUVERT pour l'organisation de la 3^{ème} édition de l'International d'hiver de pétanque de Montluçon du 5 au 7 janvier 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 600 € au CENTRE DE TENNIS DU CHAMBON-SUR-LIGNON, pour l'organisation du 13^{ème} tournoi international de tennis des 15/16 ans et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision

- 10 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation d'un plateau de Coupe de France masculine (Pro A) les 24 et 25 avril 2007 à la Maison des Sports de Clermont-Fd
- 3 000 € à la SECTION SAVATE, BOXE FRANÇAISE DU STADE CLERMONTOIS, pour l'organisation, le 24 février 2007 d'un tour de poule du Championnat de France élite et les 26 et 27 mai, des Championnats de France de canne combat, et d'accepter que ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision
- 2 000 € au COMITÉ D'AUVERGNE DE LUTTE, pour l'organisation, les 20 et 21 avril 2007 à Riom, des Championnats de France minimes de lutte libre et féminine
- 8 000 € à l'association LEMPDES BMX, pour l'organisation de la Coupe de France BMX les 12 et 13 mai 2007 à Lempdes
- 3 000 € au SERVICE DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE L'UNSS, pour l'organisation des Championnats de France de VTT du 14 au 16 mai 2007 à Super-Besse
- 1 500 € au CLUB ILETS SPORTS MONTLUÇONNAIS, pour l'organisation du Festigym 2007, du 25 au 27 mai 2007
- 1 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE BASEBALL, SOFTBALL ET CRICKET, pour l'organisation du Challenge de France du 17 au 20 mai 2007
- 1 000 € aux DAUPHINS DE VICHY-BELLERIVE, pour l'organisation du 22^{ème} meeting des Maîtres, les 23 et 24 juin 2007
- 800 € au SPORTING CLUB AMICAL CUSSÉTOIS "FOOTBALL", pour l'organisation de la seconde édition du Festifoot de Cusset, les 7, 8 et 9 avril 2007
- 2 000 € au COMITÉ D'ORGANISATION CYCLISTE DE LA VALLÉE DE L'ANCE, pour l'organisation du 13^{ème} Triptyque de la Vallée de l'Ance, les 28 et 29 avril 2007
- 3 000 € à la ville de SAINT-FLOUR, pour l'organisation de la 1^{ère} manche de la Coupe de France de VTT, cross-country et trial, les 14 et 15 avril 2007
- 2 000 € au COMITÉ RÉGIONAL D'AUVERGNE DE TAEKWONDO, pour l'organisation de la Coupe nationale des keups et du critérium national de taekwondo, le 7 avril 2007
- 800 € au SAVATE-CLUB DU PAYS DE SAINT-FLOUR, pour l'organisation des demi-finales élite féminine de boxe française le 17 mars 2007
- 800 € au SPORTING CLUB GANNATOIS, pour l'organisation du 21^{ème} tournoi national benjamins qui se déroulera le 17 mai 2007
- 5 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE D'AVIRON, soit :
 - 1 000 € pour la Coupe de France des ligues MAIF d'aviron, du 27 au 29 avril 2007
 - 2 000 € pour les Championnats de France minimes et seniors bateaux longs du 29 juin au 1^{er} juillet 2007
 - 2 000 € pour le critérium national seniors et vétérans du 20 au 22 juillet 2007
- 5 000 € à l'association CARMONE COMPÉTITIONS ÉQUESTRES, pour l'organisation des concours complets internationaux, du 26 au 28 mai 2007 et du 25 au 29 juillet 2007
- 6 000 € au COMITÉ D'AUVERGNE DE NATATION, soit :
 - 3 000 € pour la 2^{ème} étape du circuit fédéral les 24 et 25 février 2007 au centre aquatique de Chamalières
 - 1 000 € pour les Championnats de France nationale 3 du 1^{er} au 3 juin 2007 au centre aquatique de Chamalières
 - 2 000 € pour les Championnats de France nationale 3 benjamins les 9 et 10 juin 2007 à la piscine de Moulins
 et d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision
- 10 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE HANDBALL, pour la mise en œuvre du plan d'actions périphériques au Championnat du Monde de handball 2007
- 3 000 € au COMITÉ D'AUVERGNE UNSS, pour l'organisation de deux Championnats de France UNSS au centre omnisports de Vichy, du 21 au 24 mai 2007
- 800 € à l'association AGS ESCRIME, pour l'organisation d'une épreuve du circuit national 2, le 4 mars 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision

- 2 300 € à l'A.S. MARÉCHAT RIOM-BASKET, pour l'organisation du 12^{ème} tournoi international cadets de basket, du 25 au 27 mai 2007
- 800 € à l'association L'ENTENTE BLAVOZY/SAINT GERMAIN LAPRADE, pour l'organisation du 6^{ème} tournoi national des Petites Têtes qui se déroulera les 2 et 3 juin 2007
- 800 € à la SOCIÉTÉ CANINE DÉPARTEMENTALE DE HAUTE-LOIRE, pour l'organisation du Championnat de France de chien d'utilité en ring, les 16 et 17 juin 2007
- 1 600 € à l'association SPORT PÉTANQUE PROMOTION, pour l'organisation du 13^{ème} national de pétanque, du 7 au 10 juin 2007
- 2 500 € à BRIOUDE ACTION, pour l'organisation de la 11^{ème} édition des Olympides d'Auvergne, les 23 et 24 juin 2007
- 1 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE L'ALLIER, pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la semaine du tennis au féminin, du 16 au 24 juin 2007
- 35 000 € à l'ASSOCIATION DU JUMPING INTERNATIONAL DE VICHY, pour l'organisation du Jumping International de Vichy, du 13 au 15 juillet 2007 et d'agrèer les termes de la convention jointe au rapport
- 5 000 € à l'ASSOCIATION DES JOURNÉES ÉQUESTRES DE VICHY, pour l'organisation de l'édition 2007 des Journées équestres de l'agglomération vichysoise, du 6 au 9 septembre 2007
- 3 500 € au CLUB PÉTANQUE BELLERIVOISE, pour l'organisation du 2^{ème} international de pétanque de Bellerive / Vichy Val d'Allier qui se déroulera du 13 au 15 juillet 2007
- 800 € au CLUB D'ÉCHECS DE LA TOUR D'AUVERGNE, pour l'organisation du 1^{er} tournoi international de Chamalières qui se déroulera du 30 juin au 6 juillet 2007
- 4 500 € à la communauté de communes du PAYS DE CRAPONNE, pour l'organisation d'une étape du Tour de l'Avenir le 14 septembre 2007
- 3 000 € au STADE CLERMONTOIS TENNIS-CLUB, pour l'organisation du 11^{ème} tournoi international junior de tennis du 19 au 26 août 2007
- 2 000 € à l'association ÉQUESTRE AUVERGNE ENDURANCE, pour l'organisation de la 6^{ème} course d'endurance équestre internationale qui se déroulera le 15 septembre 2007
- 800 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation de l'opération "Grand Stade" au mois d'octobre 2007
- 800 € à l'association ESCAPADE DU HAUT ALLIER, pour l'organisation d'un raid aventure le 22 septembre 2007
- 6 000 € au CYCLO CLUB LES COPAINS, pour l'organisation de la 20^{ème} édition du brevet randonneur sportif "Les Copains" qui se déroulera le 1^{er} juillet 2007 et d'agrèer les termes de la convention triennale jointe au rapport
- 50 000 € au CLERMONT ATHLÉTISME, pour l'organisation du 2^{ème} meeting international d'athlétisme de Clermont-Ferrand qui se déroulera le 9 février 2007, d'agrèer les termes de la convention jointe au rapport et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 20 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE D'ATHLÉTISME, pour l'organisation du Championnat de France de cross country le 4 mars 2007, d'agrèer les termes de la convention jointe au rapport et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 000 € au COMITÉ RÉGIONAL D'AÉROMODÉLISME, pour l'organisation du Championnat de France racer du 24 au 26 août 2007
- 2 000 € à l'association MONTGOLFIÈRES EN VELAY, pour l'organisation du 25^{ème} rassemblement international de montgolfières du Puy-en-Velay, du 9 au 11 novembre 2007
- 1 500 € à l'association JEUN'ÉCHECS 43, pour l'organisation du 16^{ème} open international d'échecs, le 4 mars 2007
- 800 € à l'UNION JUDO 63 VAL D'ARTIÈRE, pour l'organisation du 9^{ème} open interrégional minimes de judo des Volcans, le 28 octobre 2007
- 800 € au CLUB DE PÉTANQUE D'YTRAC, pour l'organisation de la 18^{ème} édition du national de pétanque les 14 et 15 juillet 2007

- 800 € au YACHT CLUB DE VICHY, pour l'organisation du Championnat de France de voile légère des entreprises, du 5 au 8 mai 2007
- 2 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA CREUSE, pour l'organisation du 2^{ème} trophée Auvergne, Route des Villes d'Eaux, le mardi 7 août 2007
- 800 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE KARATÉ ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES, pour l'organisation de la coupe interrégionale de karaté, les 3 et 4 mars 2007, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 3 000 € au COMITÉ BOULISTE DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER, pour l'organisation du Championnat de France des clubs sportifs, les 17 et 18 mars 2007
- 800 € à l'US MOZAC FOOTBALL, pour l'organisation du 8^{ème} tournoi national poussins/benjamins, les 6 et 7 avril 2007
- 10 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO, pour l'organisation du Championnat de France 2^{ème} division individuel senior, les 2 et 3 juin 2007.

▪ **Conventionnement avec les ligues sportives**

(page 506 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder, pendant 2 ans (2007 et 2008), une subvention annuelle de 35 000 € au COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION D'AUVERGNE, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

▪ **Adhésion à des associations**

(page 513 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de se prononcer favorablement pour l'attribution d'une subvention de 4 000 € destinée au financement du fonctionnement de l'association ALLIÉS CONTRE LA FAIM au titre de 2007
- de renouveler l'adhésion de la Région Auvergne à CITÉS UNIES FRANCE pour 2007 qui comprend, outre le montant de la cotisation annuelle fixée à 13 000 €, un abonnement au "Journal Cités Unies France" pour une somme de 15,25 €, soit une somme totale de 13 015,25 €.

▪ **Coopération avec Madagascar et le Mali**

(page 516 du rapport)

- Schéma directeur du tourisme durable et du thermalisme de la Région Vakinankaratra : séminaire "le tourisme durable pour le développement"

La Commission permanente décide de réserver un crédit de 45 000 € maximum pour le financement des frais liés à la préparation du Séminaire "le tourisme durable pour le développement" organisé en mai/juin 2007 à Antsirabe (Madagascar). La participation de la Région Auvergne sera versée à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) co-organisateur du séminaire.

- Contribution d'étudiants stagiaires aux programmes de coopération décentralisée

La Commission permanente décide :

- de réserver un crédit de 4 000 € sur le budget du Conseil régional consacré aux coopérations avec Madagascar et le Mali, destiné au versement d'une aide forfaitaire de 2 000 € à deux étudiants appelés à effectuer un stage de fin d'études dans le cadre de ces coopérations :

- Mademoiselle Cynthia Ithier (Université Blaise Pascal)
- Monsieur Cyril Talotta (ENITA)

- de réserver un crédit de 6 000 € destiné à la prise en charge des dépenses de transport (Madagascar/France), de logement, de restauration (forfait) et d'inscription du docteur Lisy Rasoanomenjahary dans le cadre de sa formation au diplôme de Capacité d'hydrologie et de climatologie médicales à la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand.

- Communication et projet éducatif : BIOTRECK AFRICA 2007 (février à juin 2007)

La Commission permanente décide de réserver un crédit de 16 000 € au titre de la participation du Conseil régional d'Auvergne au projet d'expédition BIOTRECK AFRICA 2007.

- Commune urbaine d'Ambatolampy : don d'un camion-benne pour la collecte des ordures ménagères

La Commission permanente décide de réserver un crédit de 6 000 € destiné à l'opération de transfert d'un camion-benne pour la collecte des déchets ménagers en faveur de la commune urbaine d'Ambatolampy à Madagascar.

- Rencontre nationale sportive (RNS) et activités culturelles de la communauté malgache en Europe

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000 € au Comité Exécutif National pour l'organisation de la 32ème édition de la Rencontre Nationale Sportive (RNS) de la communauté malgache en Europe, les 7, 8 et 9 avril 2007 à Vichy.

- **Jeunes, Solidarité internationale**
(page 527 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer aux projets présentés dans le rapport l'aide financière mentionnée sur chacune des fiches récapitulatives, pour un montant global de 4 800 €.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

- **Eau, tourisme solidaire et volcans**
(page 531 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à engager la procédure permettant à la Région Auvergne d'adhérer à l'association SOLEAUVERGNE et de lui verser la cotisation annuelle fixée à 10 €

- d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association SOLEAUVERGNE lui permettant de mener à bien ses actions

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'association SOLEAUVERGNE une convention d'objectifs

- d'attribuer une subvention de 9 145 € au lycée *Gustave Eiffel* de Gannat pour la mission d'entretien et de réparation des motopompes qui s'est déroulée du 18 février au 5 mars 2007 dans le cercle de Niakunké au Mali.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

▪ **Subvention globale FEDER**

(page 535 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations figurant dans l'annexe jointe au rapport.

▪ **Subvention globale FEDER**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide, conformément aux décisions du Comité de Programmation FEDER du 1^{er} mars 2007 :

- d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les différentes conventions et avenants avec les maîtres d'ouvrage concernés
- de prendre en compte la modification de l'opération Présage n° 8754 (Conseil général de l'Allier).

▪ **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE)**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide, conformément aux décisions des Comités de Programmation Fonds Européens Objectif 2 des 21 décembre 2006 et 1^{er} mars 2007 :

- d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FSE
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions et avenants avec les différents bénéficiaires concernés
- de procéder au réajustement des plans de financement des opérations soldées sur Présage.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

▪ **Domaine Royal de Randan - Travaux d'aménagement du logement du gardien**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide de confirmer les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour les 2 projets d'avenants et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché n° 6TMLR003, lot n° 3 "plâtrerie - peinture - isolation - faïence et l'avenant n° 1 au marché n° 6TMLR004, lot n° 4 "électricité - courants faibles".

▪ **Maison de l'Auvergne**
(page 541 du rapport)

Au vu de l'avis des services de l'État chargés de l'estimation des biens, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à procéder à la vente du bien décrit dans le rapport, selon une aliénation effectuée de gré à gré et pour cela à engager toutes les procédures nécessaires (*abstention du Groupe UPA*).

▪ **Aire des Volcans d'Auvergne**
(page 542 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de mettre fin, par anticipation, à l'autorisation d'occuper le pôle régional objet du contrat de sous concession n° 91-1276, situé sur la parcelle YH 160, commune de Champs (63)
- de renoncer à la destruction et à l'enlèvement des installations réalisées
- de céder la totalité des constructions édifiées par la Région et les installations techniques intérieures à titre gracieux à la SAPRR.

▪ **Tickets restaurant**
(page 545 du rapport)

La Commission permanente décide de porter la valeur faciale du titre à 8 €, financés à part égale entre employeur (4 €) et agent (4 €) à compter de mars 2007.

▪ **Mandats spéciaux**
(page 546 du rapport)

En application de l'article 24 de la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la Commission permanente décide de confier un mandat spécial à titre de régularisation à M. LUC BOURDUGE MME AGNÈS MOLLON, M. PIERRE POMMAREL, M. LIONEL ROUCAN, Conseillers régionaux d'Auvergne, MME CHRISTIANE LAÏDOUNI, Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne, et M. RENÉ SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne, pour les déplacements qui sont mentionnés dans le rapport.

▪ **Concours d'agent de maîtrise des établissements d'enseignement - session 2007**
Convention de dévolution au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
(page 548 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le projet de convention de dévolution du concours d'agent de maîtrise des établissements d'enseignement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention afférente et de fixer à 6 le nombre de postes à ouvrir au concours.

▪ **Médecine professionnelle - visite médicale des agents des lycées**
(page 553 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le projet de convention d'adhésion au Service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Haute-Loire et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention.

